



LA LETTRE de SERVICES PUBLICS

N°64

Janvier 2017

Éditorial

C'est le temps des vœux en attendant celui des cerises...

En ces temps préélectorales que l'on souhaiterait propices aux débats démocratiques, les programmes fleurissent, s'amendent et s'ajustent au gré du quotidien médiatique et de ses divers canaux d'expression. Les contenus programmatiques que leurs auteurs ont pour la plupart voulus clairs et précis, marqueurs de leur détermination, trébuchent rapidement sur les rebonds de l'information quotidienne dont les ressorts se révèlent désormais "insondables".

Les réformes touchant à la santé publique et à sa protection, celles relatives à la durée légale du travail et à sa rémunération, la suppression d'emplois dans la Fonction publique, au-delà du seul débat sur les chiffres, sont autant de sujets qui démontrent qu'il est bien hasardeux de se montrer injonctif et de croire qu'afficher des objectifs suffit à convaincre, surtout lorsqu'il apparaît que les préoccupations budgétaires l'emportent sur toutes autres.

Il y a nécessité de revendiquer des débats de fond, nourris certes par l'expérience et l'expertise, mais aussi par l'écoute et la prise en compte des réalités socio-économiques qui font battre le pouls de notre société que nous voulons garder solidaire et éclairée par ses valeurs humanistes.

Les enjeux touchant à l'environnement, à l'éducation, à la sécurité publique, au juste équilibre dans le développement de nos territoires urbains et ruraux, sans oublier l'Europe, justifient eux aussi une préparation plus collective, plus ouverte à l'expression de celles et ceux qui vivent le quotidien de notre pays dans leurs relations avec nos institutions déconcentrées et décentralisées ainsi qu'avec leurs services publics, qu'ils en soient usagers ou fournisseurs de par leurs fonctions à tous les niveaux.

Services Publics a initié, modestement mais avec conviction, cette démarche lors de deux "fabriques" de services publics consacrées à l'hôpital et aux services pénitentiaires.

D'autres domaines des politiques publiques, de leur gouvernance, de leurs innovations pratiques liées aux avancées des outils numériques et bien d'autres thèmes essentiels vivifieront nos travaux à venir.

L'année 2017 est ainsi placée pour nous sous les signes de la mobilisation et de la vigilance en faveur d'un socle de services publics modernes et adaptés aux besoins profonds de nos concitoyens. C'est le nerf de notre engagement constant au travers de débats constructifs pour contribuer à aider la France à se doter des moyens d'une forte dynamique collective et de la solidarité qui seules nous permettront de conjurer les vents mauvais et de réenchanter les idées et les méthodes pour faire œuvre commune ...

Chantal Jourdan
Présidente de Services Publics

associationsservicespublics@gmail.com

www.associationsservicespublics.com



Hommage à Christian Join-Lambert

Christian Join-Lambert est décédé le 5 avril dernier à l'âge de 80 ans.

Il a marqué l'histoire de l'association Services publics dont il fut l'un des fondateurs. Il en a été toujours un collaborateur exigeant et actif, notamment comme président de 1991 à 1995. Même après 2003, année de son départ en retraite de la Cour des comptes où il avait été nommé conseiller-maître en 1987.

Christian avait soutenu le choix de l'intitulé de la brochure « *Le service public une chance pour la France* » destinée à nourrir un débat politique sur l'avenir du service public en 2012. On me permettra de dire que Christian a été une chance pour Services publics et au-delà pour ceux que le service de l'intérêt général préoccupe, et au-delà encore pour qui s'inquiète de la manière de débattre dans la République.

Voici un haut fonctionnaire que les responsabilités budgétaires et les préoccupations financières n'éloignent pas mais au contraire rapprochent des questions de société. Ce sont les engagements de Christian en faveur des réfugiés et des apatrides et surtout de l'éducation nationale. Il faut lire le texte que lui consacre l'observatoire des zones prioritaires, "en hommage à celui fut l'un de ses fondateurs". Christian Join-Lambert était préoccupé par le rôle de l'école dans la reproduction de l'exclusion sociale ; il a su repérer et voulu prendre au sérieux une revendication syndicale ; il ne s'est pas précipité sur la rédaction d'un texte normatif avant de s'informer sur les expériences et de soigner la définition du concept de ZEP ; il s'est battu pour les mettre en place « *bien que* » dit l'OZP « *bien que sa fonction auprès du ministre Alain Savary concerne les finances.* »

Voici un technicien reconnu (président de la section des services financiers de la première chambre) qui veille à limiter les risques de technocratie dans sa pratique de secrétaire général de la commission des coûts et rendements et de membre du conseil scientifique de l'évaluation des politiques publiques. Encore un combat où le professionnalisme et la démocratie doivent faire cause commune.

Voici enfin un militant engagé. Il faisait partie de ceux pour qui un cabinet ministériel était un organe politique et pas une étape de carrière comme une autre. Ce militant de la « deuxième gauche » était aux côtés d'Alain Savary dans l'aventure du projet de loi sur le « service public laïc et unifié de l'Éducation nationale ». C'est dans un livre intitulé « *La guerre scolaire a bien eu lieu* » qu'il raconte cet épisode de l'histoire. Il est connu que Christian Join-Lambert était dur dans les débats. J'en ai fait l'expérience. Mais c'était la contrepartie de son respect des idées – surtout de celles qui n'étaient pas siennes - et de ses exigences de rigueur intellectuelle : le laxisme dans le vocabulaire annonce une action sans principe. Entre Christian Join-Lambert, Gabriel Mignot, Serge Vallemont et Robert Fraisse – dont le livre posthume « *Avec* » vient de sortir avec une préface de Jean-Luc Nancy, on ne causait pas toujours à fleuret moucheté. Le risque était que Services publics éloigne ceux qui n'y voyaient qu'un club de hauts fonctionnaires de gauche ou que, à l'approche des élections, l'association ne plaise plus à ses amis tout en se rendant encore plus insupportable à ses adversaires. Oui, mais quelle jubilation de se sentir utile en posant des questions, surtout les questions qui ne sont pas posées ailleurs, et alors même que tous les membres de l'association n'auront pas les mêmes réponses. C'était, j'en témoigne, un motif puissant pour les jeunes générations de venir y prendre leur part d'un travail en sus de leurs tâches professionnelles.

Enfin je me souviendrai toujours des idées de Christian sur le nerf des progrès pour les services publics. Il insistait sur les droits et devoirs non seulement des responsables politiques - c'est bien le moins – ceux des usagers-citoyens, mais également ceux des personnels, en premier lieu des hauts fonctionnaires. Christian ressentait et faisait partager le sentiment d'une responsabilité individuelle proportionnelle au rang dans la hiérarchie.

Pour tout cela merci Christian Join-Lambert.

Gildas Le Coz, ancien président de l'association.



Un document de l'Association de soutien à l'action politique de François Fillon intitulé « *Vers un système de santé fondé sur la liberté et la responsabilité* » précise le programme du candidat : **« Redéfinir les rôles respectifs de l'assurance publique et de l'assurance privée en focalisant l'assurance maladie notamment sur les affections graves ou de longue durée : le panier de soins « solidaire » ; et l'assurance complémentaire sur le reste : le panier de soins « individuel ».**

Cette proposition fait partie de celles que François Fillon annonçait vouloir mettre en place dans les 100 jours de son élection. Les réactions qu'elle a suscitées l'amènent aujourd'hui à la nuancer. Mais c'est le fond de la pensée qui compte. Décryptage :

1 / le nombre des assurés atteints d'une affection de longue durée (les ALD, soit 30 maladies telles que le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires, les troubles de santé mentale, etc.) est passé de 8,3 millions en 2008 à 10,1 millions en 2015. On meurt moins de ces maladies et le vieillissement de la population entraîne une augmentation des pathologies liées à l'âge. Il s'agit de soins longs et coûteux qui justifient un remboursement à 100% (hors franchises et soins non liés). Les 10,1 millions de personnes relevant des ALD (16,6% des assurés) bénéficient des 2/3 des remboursements de l'assurance maladie.

2 / depuis 1997, la loi de financement de la sécurité sociale fixe un objectif de plafond des dépenses de l'assurance maladie (ONDAM). Il s'élève à 185,2 milliards en 2016. Dès lors que le coût des ALD augmente et que l'on se refuse à augmenter les cotisations, le seul moyen mécanique d'atteindre l'objectif est de chercher à faire des économies sur les soins courants : les franchises et déremboursements en sont les exemples les plus connus. Il en résulte un « effet de ciseau » : hors ALD, les soins de ville sont désormais remboursés à moins de 50%.

Dans ce contexte, la réponse à la baisse des remboursements paraît s'imposer : il n'y a qu'à prendre une complémentaire !

Les gouvernements successifs depuis plus de 20 ans se sont engagés dans cette voie, plus ou moins bien acceptée par les mutuelles, mais réclamée par les sociétés d'assurance. Le gouvernement actuel a poursuivi dans ce sens. La loi de finances pour 2014, appliquant un point de l'accord interprofessionnel de janvier 2013, a rendu obligatoire la souscription d'une assurance complémentaire dans la plupart des entreprises et un décret a généralisé l'obligation à toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2016.

La proposition de M. Fillon va plus loin. Il généralise la logique du recours à l'assurance privée pour le « petit risque », mais sans participation des entreprises.

Contrairement aux cotisations de sécurité sociale ou à la CSG, le coût de l'adhésion à une assurance complémentaire n'est pas proportionnel aux ressources, augmente avec l'âge ou les charges de famille, et dépend du « risque ». Jeune actif dans un secteur peu exposé aux maladies professionnelles, vous serez assez bien assuré pour un prix abordable, mais chômeur ou retraité, le coût sera hors de proportion avec vos ressources et vous renoncerez à vous assurer ... et à vous soigner !

Un tel système serait profondément inégalitaire. Ses effets sociaux seraient désastreux. Présenté pour consolider le système français de sécurité sociale, il aboutirait en réalité à détruire l'édifice de solidarité qui caractérise la sécurité sociale.

En outre ses conséquences sur l'état sanitaire de la population ont de quoi inquiéter. Déjà de nombreux observateurs signalent la dégradation de l'état de santé des populations défavorisées qui renoncent à se soigner uniquement pour des raisons financières.

L'exemple des Etats-Unis est à cet égard instructif : le total des dépenses de santé par habitant est plus élevé aux USA qu'en France. Mais l'état sanitaire de la population et l'espérance de vie en bonne santé sont meilleurs de ce côté-ci de l'Atlantique. Le fait que le financement collectif soit de 75% en France contre un peu moins de 50% aux USA n'est pas étranger à ce résultat.

La sécurité sociale a fait preuve de son efficacité pour améliorer l'état de santé de la population. Une légère augmentation des cotisations coûterait moins cher aux assurés que le recours à une assurance complémentaire. Il est vrai que les cotisations de sécurité sociale sont dans le périmètre convenu des « prélèvements obligatoires ». Ceci explique en partie cela.

Ajoutons enfin que pour mieux faire passer la pilule de l'assurance complémentaire, on utilise souvent de manière abusive le terme « mutuelle ». N'oublions pas que les assureurs privés ont des actionnaires plus intéressés par leurs bénéfices que par notre santé (on en trouve d'éminents représentants dans les équipes du candidat Fillon). Aux raisons idéologiques s'ajoutent d'autres intérêts ...

Pierre Deblock

NOUS AVONS VU, NOUS AVONS LU, NOUS AVONS NOTÉ



❖ France Stratégie :

France Stratégie, dénomination du commissariat général à la stratégie et à la prospective, a lancé une démarche de réflexion et de concertation sur la période 2017-2027, dans la perspective des élections de 2017, mais aussi pour dépasser les périodes électorales. Douze thèmes ont été retenus :

- La croissance mondiale d'une décennie à l'autre
- Nouvelles formes du travail et de la protection sociale
- Compétitivité : que reste-t-il à faire ?
- Quelle feuille de route pour l'Europe ?
- Tirer parti de la révolution numérique
- Investir dans la jeunesse en faisant face au vieillissement
- Modèle de développement et répartition du revenu
- Quelles priorités éducatives ?
- Dette, déficit, dépense : perspectives pour les finances publiques
- Politiques de l'emploi et du marché du travail
- Dynamique et inégalités territoriales
- Ambition et stratégie climatiques

Pour chacun de ces thèmes, il est fait appel aux contributions des divers acteurs, pour déboucher sur des débats et « dégager, à partir de travaux thématiques, ce qui peut constituer une base solide pour des discussions éclairées ».

La démarche, ouverte, est intéressante et donnera certainement lieu à des données utiles (francestrategie1727.fr). Reste à savoir si celles-ci seront effectivement cohérentes, et opératoires, au moment des échéances et ultérieurement. Lorsqu'il faudra gouverner et agir.

❖ L'Insee :

L'INSEE publie régulièrement sur son site, parfois en ouvrage imprimé, des informations de synthèse toujours intéressantes. Signalons particulièrement : « France portrait social, édition 2016 ».

❖ L'OCDE :

L'OCDE fournit de même (voir son site) de nombreuses statistiques et enquêtes offrant des comparaisons internationales, brutes ou commentées. Même s'il faut les regarder avec circonspection, elles sont toujours utiles pour poser des questions. Signalons notamment deux sorties récentes, celle, bien sûr, de l'enquête PISA 2015, mais aussi les « statistiques des recettes publiques 1965-2015 ».

Les documents de l'association (numéros de la Lettre, productions des groupes de travail, brochures et plaquettes) sont en ligne sur le site de l'association :

www.associationservicespublics.com

